

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2018 A 20 H 30

Convocations & affichage le 13 septembre 2018

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme PIGNAT Danielle, maire, M. TONINI Dino 3^{ème} adjoint, Mme FOULON Muriel, 4^{ème} adjoint, Mme PAIN Céline, 5^{ème} adjoint. **Membres :** Mme FLOCH Françoise, M. FOUTEL Matthieu, Mme COUSON Séverine, M. LEFAUCHEUR Marcial, Mme BOURALY Isabelle, MM. THILL Jean-Jacques, QUESSE Bernard, Mme HACHE Florence.

ABSENTS EXCUSÉS : MM. GERBER Alain, CASTRES Jacques, VOTTIER Didier, FOURAY Gilles, Mme HAUBERT Florence. **ABSENTS :** MM. TERREUX Bertrand, DELAUNAY Frédéric, HEBERT Reynald, Mmes CHEVALIER Séverine, HANIN Céline, HEQUET Emilie.

REPRÉSENTÉS : M. GERBER par M. QUESSE, M. CASTRES par M. TONINI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme FLOCH Françoise

DÉLIBÉRATION PORTANT ADOPTION DES ENGAGEMENTS COP 21 PAR LA COMMUNE

Consciente de la nécessité de mettre en œuvre rapidement les mesures d'atténuation des émissions de gaz à effet serre nécessaires à la limitation du réchauffement climatique global à +2°C, voire si possible +1,5°C à l'horizon 2100, ainsi que les mesures d'adaptation permettant aux territoires d'anticiper les changements climatiques inévitables, la France a adopté, le 17 août 2015, la Loi n° 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, dite Loi TECV. En plus de confirmer les objectifs français de réduction des émissions de GES, de réduction des consommations d'énergie et d'augmentation progressive de la part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique national, la Loi TECV développe plusieurs outils de gouvernance et de programmation de l'échelle nationale à l'échelle locale : La stratégie nationale bas carbone (art 173) ; - La Programmation pluriannuelle de l'énergie (art 176) ; Les Schémas Régionaux Climat Air Energie ou SRCAE, bientôt intégrés aux SRADDET (art 188) ; Les Plans Climat Air Energie Territoriaux ou PCAET (art 188) ;

Selon la Loi TECV : - les EPCI regroupant plus de 20 000 habitants doivent adopter un PCAET au plus tard le 31 décembre 2018 ; les EPCI de plus de 50 000 habitants existants au 1er janvier 2015 doivent adopter un PCAET au 31 décembre 2016. La Métropole Rouen Normandie, née au 1er janvier 2015, forte de 71 communes et 500 000 habitants, est donc concernée par cette obligation réglementaire. L'Arrêté du 4 août 2016 et le Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 précisent les modalités d'application de l'article 188 de la Loi TECV, et notamment la liste des polluants atmosphériques à comptabiliser, les secteurs émetteurs à considérer, le contenu attendu du PCAET et les modalités de communication aux services de l'État. Le PCAET doit être élaboré pour 6 ans, avec une évaluation à 3 ans. Il est composé d'un diagnostic, d'une stratégie territoriale, d'un plan d'actions et d'un dispositif de suivi et d'évaluation.

Pour la Métropole Rouen Normandie, 2017 fut l'année de réalisation du diagnostic. Au regard de ses résultats, et pour être en phase avec les objectifs nationaux, la Métropole s'est d'ores et déjà fixée les objectifs suivants à l'horizon 2050: Diviser par 2 les consommations énergétiques actuelles du territoire ; Multiplier par 2,5 la production d'énergies renouvelables (EnR) sur le territoire ; Consommer 100% d'énergies d'origines renouvelables, produites à partir des ressources du territoire ou de territoires limitrophes. 2018 est l'année d'élaboration de la Stratégie territoriale et du Plan d'actions. Soucieuse de co-construire ce dernier avec l'ensemble des acteurs publics et privés locaux qui contribuent de manière commune mais différenciée aux consommations et émissions du territoire, la Métropole a décidé d'impliquer les forces en présence via un dispositif de mobilisation et de concertation baptisé COP 21 locale, s'inspirant de la 21ème conférence internationale pour le climat reçue à Paris en décembre 2015. Cette COP 21 locale, co-animée par la Métropole Rouen Normandie et son partenaire le WWF France, doit permettre d'identifier une série d'actions et de mesures concrètes donnant un ancrage territorial au PCAET. L'ensemble des actions identifiées, nommées "Engagements COP21", sera rassemblé dans l'Accord de Rouen pour le climat, signé par l'ensemble de ses contributeurs le 29 novembre prochain.

Après avoir fait l'inventaire des actions relatives à l'air, à l'énergie et au climat déjà menées par la commune de Saint Jacques sur Darnétal, et après avoir identifié, avec l'aide du Maire de Malaunay, Ambassadeur de la COP 21 auprès des communes, les possibles engagements à mettre en œuvre à court et moyen terme, pour contribuer à la protection de la qualité de l'air, à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables. Après avoir consulté les agents municipaux compétents sur ces domaines,

Après avoir débattu de ces propositions d'engagements avec les membres du conseil, Madame le Maire, propose que la commune de Saint Jacques sur Darnétal contribue à la transition énergétique et climatique de la Métropole Rouen Normandie en planifiant la mise en œuvre des engagements COP 21. Ces engagements seront inscrits dans l'Accord de Rouen pour le Climat, que Madame le Maire signera, pour la commune, le 29 novembre 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, émet un avis favorable à cette contribution.

Pour extrait conforme
Danielle PIGNAT, Maire,

Pour copie certifiée exécutoire
Déposée en Préfecture et publiée le 20 septembre 2018
Madame le maire, Danielle PIGNAT









COP 21 locale

Accord de Rouen pour le climat

Propositions d'engagements de la ville
de Saint-Jacques-sur-Darnetal



métropole
ROUEN NORMANDIE



Dans le cadre de son implication dans la COP 21 locale et de sa contribution à l'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques de la Métropole Rouen Normandie, la commune propose d'inscrire à l'*Accord de Rouen pour le Climat* les engagements suivants :

PATRIMOINE COMMUNAL

1. D'ici fin 2019, mise en place d'un outil de suivi des consommations d'eau et d'énergies (électricité, gaz) sur l'ensemble des bâtiments et équipements publics, afin d'identifier les bâtiments ou postes énergivores, prioriser les prochains audits énergétiques et mesurer l'impact financier des travaux réalisés
2. D'ici fin 2020, remplacement des fenêtres de l'Hôtel de Ville par des fenêtres à double-vitrage
3. Réalisation d'un audit énergétique sur le Gymnase municipal / Complexe sportif, suivi, d'ici fin 2020 par la mise en œuvre des travaux d'amélioration énergétique prescrits :
 - Isolation thermique des plafonds et des murs
 - Remplacement du système de ventilation
 - Optimisation et régulation du système de chauffage
4. Remplacement progressif des éclairages des bâtiments publics et équipements sportifs :
 - Passage complet aux LED au sein de l'Hôtel de Ville d'ici fin 2019
 - Suppression de tout éclairage de type néon ou projecteur d'ici fin 2020
 - Atteinte d'un objectif 100% LED sur l'ensemble du patrimoine d'ici fin 2025

ECOCONSTRUCTION

5. Dans le cadre du projet de future Piscine inter-municipale du Plateau Est, réflexion globale sur le bilan énergétique et le coût global du projet :
 - Conception bioclimatique et/ou à Haute Performance Environnementale
 - Piscine passive » ou « piscine à énergie positive »
 - Production d'énergies renouvelables sur site (solaire PV, solaire thermique, bois énergie...)
 - Aménagements favorisant l'infiltration des eaux et limitant l'imperméabilisation
 - Démarche « chantier vert »

ENERGIES RENOUVELABLES

6. Souscription d'ici fin 2019 d'un premier contrat d'approvisionnement en électricité 100% renouvelable, auprès d'un fournisseur local, et ceci pour un bâtiment faiblement consommateur.

ECLAIRAGE PUBLIC

7. Dans la continuité des mesures d'extinction déjà engagées au sein de la commune, extinction, d'ici fin 2019, de l'éclairage public le long de la Route Nationale 31, de 23h à 5h30



MOBILITE

8. Verdissement progressif de la flotte municipale :
 - Remplacement de l'actuel véhicule utilitaire thermique par un utilitaire électrique
 - Renouvellement de tout véhicule léger :
 - Par un VL électrique ou hybride
 - A défaut, par un véhicule émettant moins de 100 g CO2/km
 - A défaut, par un véhicule d'occasion

QUALITE DE L'AIR

9. Réalisation, d'ici fin 2018, de l'autodiagnostic Qualité de l'Air Intérieur des écoles (élémentaires et maternelles), en suivant le « Guide pratique pour une meilleure qualité de l'air dans les lieux accueillant des enfants » du Ministère de la Transition écologique et solidaire.

ALIMENTATION – AGRICULTURE

10. Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la Métropole, évaluation de la part de produits Bio et/ou locaux dans la restauration scolaire et définition de 2 objectifs de progression à intégrer lors du renouvellement du marché d'approvisionnement :
 - 20% de produits issus de l'agriculture biologique d'ici fin 2022
 - 60% de produits issus de filières courtes régionales d'ici fin 2022
11. Mise en place d'une table de tri au sein de la cantine de l'école élémentaire. Pesée journalière des déchets. Affichage et suivi. Animations pédagogiques visant à sensibiliser les enfants au goût, à la taille des portions, à l'origine et à la saisonnalité des produits et à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

BIODIVERSITE

12. Identification de deux nouvelles parcelles municipales pouvant faire l'objet d'une gestion par écopâturage et mise en œuvre de la démarche d'ici fin 2019.
13. Identification d'une parcelle ou d'un bâtiment public pouvant accueillir une ou deux ruches et installation des équipements d'ici fin 2019. Organisation d'animations pédagogiques visant à sensibiliser les habitants au rôle des insectes pollinisateurs.
14. Engazonnement progressif du cimetière municipal dans la perspective de supprimer totalement le recours aux traitements phytosanitaires pour la gestion de cet espace d'ici fin 2020

EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

15. Organisation d'une opération annuelle de ramassage des déchets présents sur la commune, baptisée « Rando-déchets ». Pesée des déchets collectés et communication auprès des habitants afin de les sensibiliser à la prévention et gestion des déchets, ainsi qu'à l'impact des déchets non biodégradables sur la nature



16. Inscription, dès la rentrée 2018, de 3 classes de l'école élémentaire Jules FERRY au programme pédagogique Watty à l'école, et ceci, pour les 3 années scolaires 2018/2021, afin de sensibiliser les scolaires aux économies d'énergie et d'eau, à la prévention et au tri des déchets, à la qualité de l'air intérieur...

EXEMPLARITE DES SERVICES

17. Eco-labellisation d'une première manifestation organisée ou co-organisée par la ville en 2019, puis généralisation à l'ensemble des manifestations d'ici fin 2020

AUTRES ACTIONS PROPOSEES

-
-
-
-
-

Après avoir été partagée, débattue et validée par l'ensemble des élus, la liste définitive des engagements devra être :

- Transmise **avant le 30 septembre 2018** à marie.atinault@metropole-rouen-normandie.fr
- Adoptée, par délibération de votre Conseil Municipal, **avant le 10 octobre 2018**, afin de figurer dans l'Accord de Rouen pour le Climat